



PROFESSIONNELS JUNIORS EN ACTION

La gestion urbaine des déchets dans les pays en développement

Compte rendu de la rencontre jeunes professionnels
Novembre 2009

Date : 26/11/09

Lieu : Le voltigeur

Animateurs : Alicia Tsitsikalis (GRET), Jérémie Cavé (LATTS) et Julien Gabert (Réseau Projection)

Intervenant : Rabilou Adamou, Chef de service Assainissement-Voirie de la Communauté Urbaine de Maradi (Niger)

Cette rencontre fait suite à une **conférence électronique** qui s'est déroulée du 26 octobre au 15 novembre 2009. Chaque semaine elle ciblait un thème précis :

- semaine 1 (du 26 octobre au 1^{er} novembre 2009) : De la pré-collecte au traitement – comment prendre en compte tous les maillons de la filière déchet ?
- semaine 2 (du 2 au 8 novembre 2009) : Gouvernance urbaine – comment donner à la collectivité les moyens d'assurer la gestion des déchets ?
- semaine 3 (du 9 au 15 novembre 2009) : Financement du service – quels mécanismes de financement durable ?

L'objectif de la rencontre était donc de restituer les échanges de ces trois semaines ainsi que de faire remonter des expériences et des réactions sur cette synthèse afin de la compléter.

L'ensemble des échanges de la conférence électronique est accessible depuis l'espace internet consacré aux conférences électroniques de Projection ;

http://groups.google.fr/group/econference_projection?hl=fr

(accessible pour les membres).

1) PREMIERE PARTIE : Présentation des résultats de la conférence

Un power point réalisé pour la rencontre est également accessible sur le site de Projection : http://www.reseaprojection.org/wiki/images/d/d4/Rencontre_nov_-_synthese_VF.pdf

a) **De la pré-collecte au traitement – Comment prendre en compte tous les maillons de la filière déchet ?**

Marqués par une urbanisation croissante et l'évolution des modes de consommation, les pays en développement connaissent une croissance aiguë des volumes de déchets produits et une évolution de leur composition. Les solutions techniques et organisationnelles doivent donc évoluer en fonction des contextes et des acteurs présents sur ce secteur. Il est communément admis qu'il existe une sorte de chaîne comprenant la précollecte ou collecte primaire auprès des ménages, le stockage intermédiaire dans des sites de transit, la collecte secondaire et le stockage final dans des sites d'enfouissement ou des décharges sauvages. Le traitement de certains déchets spécifiques récupérables intervient en complément de cette chaîne. Plus ou moins organisée et maîtrisée, cette organisation suppose des équipements techniques de collecte, de transport, de stockage et de traitement (charrettes, camions, bennes-tasseuses, balais, containers...) adaptés aux volumes et aux types de déchets.

S'interroger sur les solutions techniques, économiquement efficaces, et les articulations possibles entre les différents maillons de la chaîne suppose d'abord un diagnostic initial très approfondi quantitatif et qualitatif. Ce diagnostic comprend ainsi différentes dimensions :

- la compréhension du contexte urbain, semi-urbain ou rural : densité de l'habitat, praticabilité des routes et accessibilité, maillage du territoire, niveaux socio-économiques, indicateurs d'impacts des nuisances occasionnées par les déchets...
- une caractérisation fine des déchets : types de déchets (encombrants, dangereux, recyclables, récupérables,...), volumes, poids, variabilité des modes de consommation,...
- un diagnostic des acteurs : attentes, perceptions, responsabilités, analyse de la demande et de l'offre, capacités communale, acteurs institutionnels concernés, opérateurs informels de traitement,...
- une identification des moyens techniques existants : ouvrages, infrastructures et équipements, niveaux de fonctionnement, problèmes, ...
- une analyse économique des coûts de la filière : tarifs pratiqués, supposés et réels, coûts d'exploitation, capacités à payer,...

A la suite de ce diagnostic approfondi à mener en collaboration avec les autorités compétentes, il est indispensable, non de proposer des solutions clé-en main souvent

inopérantes mais bien de construire une vision partagée des problèmes et des solutions possibles avec tous les acteurs impliqués. A ce stade, une vision monolithique de la filière, ne faisant intervenir que peu d'acteurs masque souvent des réalités multiples. Les maillons de traitement, souvent constitués d'opérateurs informels, non reconnus, sont souvent négligés alors qu'ils pourraient avoir un rôle important dans la diminution des coûts. Il faut donc parvenir à une certaine différenciation du service en fonction des contextes, des acteurs et des moyens techniques existants. Ce travail de négociation et de dialogue avec toutes les parties prenantes (populations, opérateurs privés ou communautaires, associations, mairies,...) constitue ainsi un outil :

- pour comprendre les rapports de force, les **complémentarités** entre les acteurs (tri, collecte), leurs besoins et la mutualisation des moyens techniques.
- pour définir des objectifs larges et une **stratégie intégrée** de gestion de ce service prenant en compte tous les maillons
- pour renforcer la **volonté politique** (santé, environnement, économique, responsabilité collective,...)

Finalement, il s'agit de définir et d'expliciter les objectifs stratégiques attendus : pourquoi gérer les déchets ? Poursuit-on un objectif strictement sanitaire, ce qui suppose de se focaliser sur l'évacuation des déchets plutôt que sur leur traitement ? Souhaite-t-on un accès universel au service, ce qui suppose une péréquation entre les quartiers, des solutions adaptées aux quartiers peu denses, pauvres,... ? Les filières marchandes de traitement des déchets participent-elles du service ? Comment, dès lors, les intégrer, les renforcer et réguler la concurrence entre les acteurs ?

b) La gouvernance urbaine – Comment donner à la collectivité les moyens d'assurer la gestion des déchets ?

- i. L'organisation de multiples acteurs

Le secteur des déchets (municipaux) se caractérise par une pluralité d'acteurs : la population, les collecteurs informels, les entreprises de collecte, les opérateurs de traitement des déchets récupérables, les consommateurs de matières recyclés, les mairies, les ministères de tutelle, etc.

De ce fait, au lieu de tout gérer elles-mêmes en régie, le rôle des collectivités locales évolue vers une action plus "soft", qui se décline en deux axes :

- Orchestrer la participation et la concertation entre parties prenantes

Il s'agit d'abord d'impliquer la population urbaine dès le démarrage du processus : à travers des dispositifs de participation et des actions de sensibilisation.

Il s'agit ensuite d'organiser des rencontres et des échanges entre les différents acteurs, à travers un processus de concertation. L'objectif est d'établir des relations de confiance et de construire collectivement la décision.

- Répartir les rôles entre les différents acteurs

Cette étape, plus opérationnelle, a pour objectif l'articulation des différents maillons techniques entre les acteurs. Pour cela, il importe de définir précisément les responsabilités : définir clairement les rôles et périmètres d'action de chacun, afin de limiter les concurrences non constructives.

Cette répartition des rôles doit être formalisée. En amont de la nécessaire contractualisation, il s'agit de reconnaître juridiquement chaque opérateur potentiel, de définir leur statut et leurs droits de propriété respectifs. Ensuite, cela implique d'élaborer des organigrammes d'affectation des maillons de la filière, ainsi que des cartes de répartition géographique.

Enfin, cette organisation des différents maillons et filières doit être diffusée publiquement, en vue de tenir les citoyens informés et de favoriser leur intégration.

Exemple :

L'organisation anglo-saxonne WASH a construit, en 2005, une méthodologie à l'attention des collectivités locales. Celle-ci met l'accent sur le principe de subsidiarité technique en incitant à traiter chaque 'problème' au plus près de sa source. (document à retrouver depuis le site de Projection : http://www.reseauprojection.org/wiki/images/0/08/2005_-_Guide_Methodo_AST_-_Wash.pdf).

Cette conception de la gestion des déchets n'est pas sans rappeler un phénomène de gestion décentralisée à l'échelle de quartiers, assez répandues dans les villes Indiennes. Des associations de résidents embauchent des ragpickers du secteur informel et leur délèguent la collecte en porte-à-porte et le tri des ordures des foyers du quartier. Ceux-ci s'acquittent d'une redevance forfaitaire mensuelle. Une fois le tri effectué, les déchets recyclables sont revendus à des négociants du secteur informel et les déchets organiques sont compostés sur place. Le compost est utilisé comme amendement organique dans les espaces verts du quartier. Au final, une portion réduite des déchets (30-50% du tonnage initial) est placée dans un conteneur collectif, pour être ramassé par le service municipal.

En Inde, ces systèmes se développent du fait de l'insuffisance du service municipal et non dans une optique de planification des autorités. Ils peuvent cependant être reconnus et officialisés *a posteriori* et coordonnés à l'ensemble de la chaîne.

- ii. Le comportement des autorités municipales

Adopter une vision stratégique : le court, moyen et le long terme

Les collectivités locales n'ont souvent qu'une gestion à court terme, sans planification, qui se traduit par un service minimal : nettoyage des rues, collecte des déchets et mise en décharges, sauvages et non contrôlées.

Adopter une vision de gestion à long terme suppose la prise de conscience de certaines données qui ne vont pas de soi :

- il est illusoire de penser que la récupération/recyclage permettra de régler le sort de 100% des déchets ;
- l'ensemble du service ne saurait être financé grâce aux seuls revenus de la valorisation des déchets recyclables ;
- enfin, un centre de stockage contrôlé d'une durée de vie de 20 ans, suppose 2 années en amont (recherche du site, achat et construction de l'infrastructure) et près de 18 années en aval (fermeture et réhabilitation du site).

Au-delà de la question des moyens matériels et financiers, la viabilité du service exige de **créer de la compétence**, ce qui passe principalement par la **formation du personnel municipal**.

Dans les pays du Sud, les mairies, souvent jeunes ou peu expérimentées en la matière, ont besoin d'un accompagnement. Le dispositif de la coopération décentralisée peut être une façon d'apporter un appui financier certes, mais surtout des échanges techniques et institutionnels.

Mais l'efficacité à long terme de ce type de coopération est questionnable. Les collectivités du Nord font souvent preuve d'une attitude paternaliste, imposent des directrices que les mairies du Sud peuvent difficilement contester, sous peine de mettre en péril l'apport financier du Nord, ce qui les amène à perdre de leur crédibilité vis-à-vis de la population. Dans cette optique, les ONG locales, partenaires à long terme de la commune peuvent avoir un rôle crucial consistant à intervenir en 'tampon' entre les deux collectivités.

Par ailleurs, l'implication des autorités municipales peut être suscitée par des pressions exercées par d'autres acteurs, à différentes échelles :

- nationale (directives et lois, campagnes de sensibilisation, incitations et contraintes) ;
- et locale (ONG à caractère informatif, mouvements sociaux, associations de quartiers).

Enfin, la prise en compte de l'expertise des travailleurs informels peut se révéler très utile. En effet, ceux-ci ont la volonté d'effectuer ce travail en étant reconnus, ils détiennent le savoir-faire nécessaire, issu d'une pratique déjà longue, ils peuvent même de ce fait, revendiquer leur légitimité.

iii. La reconnaissance et l'intégration du secteur informel

Dans la plupart des cas urbains au Sud, le **secteur informel** de récupération et de revente des matériaux recyclables est caractérisé par un **manque de reconnaissance** de la part des autorités publiques.

Ce secteur regroupe pourtant une diversité d'acteurs (collecteurs, revendeurs, recycleurs) qui jouent un rôle toujours important en termes de volumes et de tonnages détournés des décharges.

De surcroît, **la distinction entre l'informel**, qui rimerait exclusivement avec exploitation humaine, **et le formel**, qui serait 'moderne' et compétent, **est-elle opérante ?** En effet, bien souvent les Municipalités délèguent la prestation du service parce que c'est une solution moins onéreuse et qu'ils sont fortement incités à ne pas recruter davantage de fonctionnaires. Or, si les entreprises proposent un service moins cher, c'est avant tout parce qu'elles rémunèrent moins bien leurs employés.

Partant, dans bien des cas, en Inde par exemple, les employés d'entreprises privées formelles sont forcés de récupérer clandestinement des matériaux recyclables parmi les ordures et de les revendre au secteur informel pour leur propre bénéfice. Ils se retrouvent alors à concurrencer directement les collecteurs informels et à mettre en péril leur seule source de revenu.

Compte tenu de cette dichotomie formel/informel qui ne résiste pas à l'analyse, les autorités publiques pourraient envisager de structurer et de favoriser l'économie de la récupération, en ayant recours à des outils de régulation (incitation / contraintes).

L'exemple du Mouvement National des Catadores de matériaux Recyclables (MNCR) au Brésil est, à ce titre, éclairant. La libéralisation de l'économie brésilienne dans les années 1980 et 1990 a démultiplié le nombre des ragpickers œuvrant dans les rues. Soutenus par des mouvements caritatifs et les administrations municipales progressistes post-dictature, les catadores se sont progressivement organisés : localement sous forme de coopératives, et nationalement pour revendiquer leur reconnaissance officielle et leurs droits. Avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement Lula (Parti des Travailleurs), en 2002, les catadores ont conquis un certain nombre d'avancées législatives, à portée opérationnelle : reconnaissance du statut de catador comme catégorie socio-professionnelle à part entière, possibilité pour les Municipalités de recourir aux services des coopératives sans appel d'offres. Ils peuvent dès lors être intégrés à des politiques publiques municipales de gestion des déchets.

Si ce modèle dit de 'gestion partagée' continue de soulever des doutes et interrogations (faut-il y voir une forme de précarisation voilée du travail ?), il a permis la reconnaissance de la légitimité historique, environnementale et professionnelle de populations urbaines jusque là marginalisées et la permanence de taux de recyclage extrêmement élevés à l'échelle du pays.

Questions

- Entre décentralisations au niveau des quartiers et dynamiques de regroupements intercommunaux... Quelle échelle pour la gestion des déchets ?

- Coordination d'acteurs hétéroclites : comment passer de situations de concurrence, souvent contre-productives, à une situation de complémentarité et coopération?

c) Le financement du service – Quels mécanismes de financement durable ?

Les débats de la troisième semaine de la conférence électronique du réseau Projection sur la gestion des déchets solides dans les pays en développement portait sur les aspects financiers de cette gestion.

Les participants se sont basés sur des expériences de terrain à Bougouni et Gao (Mali), Niger, Yaoundé (Cameroun), Dakar (Sénégal), Nouakchott (Mauritanie), etc., pour faire un certain nombre de constats sur les difficultés de mettre en place un système de gestion financière du service qui soit transparent et efficace.

Plus précisément, les différentes interventions de la semaine peuvent se résumer en trois questions : quelles recettes pour quel service ? Quelle organisation entre acteurs pour la gestion des fonds de la collecte des déchets ? Quel rôle pour la commune et comment la renforcer ?

i) Quelles recettes pour quel service ?

Les jeunes professionnels du secteur ont identifié **différentes sources possibles de recettes** pour la gestion des déchets. Ainsi, il existe par exemple :

- La redevance payée contre service rendu ;
- La taxe de voirie ou de gestion des ordures ménagères ;
- Les recettes de valorisation des déchets : revente des produits valorisés (granulats de plastique, métaux, compost, etc.), possibilité de vente de crédits carbone via les MDP (par exemple pour la valorisation du méthane issu des centres d'enfouissement (cf. cas de la décharge de Dakar (Sénégal))).

Le recouvrement de ces recettes apparaît par ailleurs un point crucial de l'équilibre financier du système :

- Qui assure ce recouvrement (opérateur privé de précollecte (charretier ou percepteur ?), mairie, etc.) ?
- Sous quelle forme (porte-à-porte, taxe ou redevance, pourcentage sur la facture d'électricité (exemples de La Paz (Bolivie) et Phnom Penh (Cambodge) ou d'eau, etc.) ?
- Quels montants ? Quel système de péréquation ?
- Avec quelle fréquence (à chaque passage, chaque semaine, chaque mois, etc.) ?

On constate notamment sur le terrain qu'il est difficile de faire payer les usagers pour financer les maillons du service qui sont peu visibles des habitants (évacuation des déchets à l'extérieur de la ville, gestion de la décharge, etc.) car ceux-ci n'en voient pas forcément l'intérêt immédiat.

Enfin, **comment peuvent/doivent être fléchés les recettes récoltés ?** Généralement, sur le terrain, on se rend compte que :

- les recettes de redevance payées au porte-à-porte servent à payer uniquement le service de précollecte au porte-à-porte ;
- le budget municipal (issu entre autres des taxes de voirie ou des taxes d'ordures ménagères) contribue à financer la collecte secondaire, l'évacuation et le stockage des déchets ;
- les recettes de valorisation peuvent permettre (à moyen ou long terme) de financer le coût de fonctionnement de la valorisation (une filière de valorisation nécessite d'être soutenue à court terme). Les exemples de terrain montrent qu'en aucun cas la valorisation ne peut être source de financement pour tout le service de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets.

Ce schéma issu de l'expérience de terrain n'est sûrement pas unique ni idéal. Existe-t-il d'autres schémas financiers pour le service de gestion des déchets ?

Ces constats de terrain sur les recettes du service de gestion des déchets, leur recouvrement et leur utilisation mériteraient d'être approfondis par une étude spécifique dans ce domaine. Peut-être une telle étude a-t-elle déjà été réalisée comme cela est le cas dans le secteur de l'eau potable (cf. présentation de M. Maurice Bernard (AFD) lors de sa [présentation](#) à Projection en avril 2004) ? D'autres sources de recettes peuvent peut-être être identifiées et les montages financiers peuvent être davantage réfléchis. Une telle étude (avec des études de cas) permettrait d'avoir une sorte de catalogue des possibilités (avec avantages et limites) pour pouvoir mettre en place un montage financier en connaissance de cause et en adaptant au contexte local (cf. par exemple selon la taille de la ville et les moyens des habitants comme dans l'exemple de Dogondoutchi (Niger)).

- ii) Quelle organisation entre acteurs de la gestion des déchets pour la gestion des recettes ?

Les jeunes professionnels impliqués dans cette conférence électronique ont pointé l'importance de bien répartir les tâches et responsabilités entre les acteurs du service de gestion des déchets, de manière formelle et contractuelle.

Quelques questions à prendre en compte (en plus des questions déjà posées en paragraphe 1- sur le recouvrement des recettes) :

- Qui peut assurer le contrôle de cette gestion des fonds issus du service des déchets ?
- Comment financer ce recouvrement des fonds et son contrôle (salaires des percepteurs et des trésoriers, etc.) ?

Dans la pratique, on constate qu'un prestataire privé (groupement, entreprise, GIE) assurant la précollecte peut recouvrer une redevance pour ce maillon du service de manière satisfaisante. Par contre, les communes (plombées par une mauvaise réputation (corruption, inefficacité, etc.)) obtiennent des taux de recouvrement faibles (redevances ou taxes). Il est important d'organiser clairement et de manière transparente (contrats, bilans financiers, système de reçus, contrôle par les usagers, audits financiers périodiques, mise en place de budgets annexes spécifiques à la gestion des déchets, etc.) les flux financiers entre les différents acteurs pour une équitable rétribution des différents services réalisés (précollecte, collecte, évacuation, traitement des déchets, perception des fonds, etc.).

- iii) Quel rôle pour la commune dans la gestion des ordures ménagères, et comment la renforcer ?

Dans le cadre de la décentralisation souvent récente dans les pays en développement, les communes se retrouvent responsable de la gestion des ordures ménagères. Ce rôle est souvent assumé par la commune sans les moyens et compétences nécessaires dans ce domaine. Il est donc important de pouvoir renforcer les communes aussi bien en termes de matériel adéquat (matériel de collecte et évacuation, informatique pour la gestion comptable, etc.) que de compétence techniques et de gestion.

Plusieurs participants à la conférence ont néanmoins relevé certaines difficultés dans la mise en œuvre effective de cette maîtrise d'ouvrage communale, notamment dans le cas de capitales où les Etats se sont immiscés dans la gestion des déchets aux dépends de la mairie (Yaoundé (Cameroun) et Niamey (Niger) notamment).

Les communes ont néanmoins bien souvent déjà à leur disposition des moyens d'actions (autres que financiers et techniques) qu'elles ignorent et/ou n'utilisent pas ou peu :

- Obligations réglementaires, fiscalité, commandes publiques, etc. sont autant de leviers intéressants pour assurer leur maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la gestion des déchets.
- Possibilité de mutualiser les moyens, notamment par l'intercommunalité comme le montrent de nombreux exemples au Brésil pour la création et la gestion d'une décharge finale commune à plusieurs villes.
- Régulation du service de gestion des déchets lorsque celui-ci est (en partie ou totalement) délégué à un (ou plusieurs) opérateur privé, notamment pour permettre à cet opérateur d'assurer un service rentable et durable : limitation de la concurrence, paiement des mensualités dues, etc.

Les débats de cette semaine de conférence électronique sur le financement de la gestion des ordures ménagères ont donc mis le doigt sur quelques points essentiels à prendre en compte. Ils ont aussi permis d'ouvrir des perspectives de recherche et de travail (étude spécifique sur le financement des services de gestion des déchets par exemple).

Certains aspects du financement du service de gestion des ordures ménagères proposés par la note de cadrage de la conférence n'ont pas été abordés et mériteraient une attention particulière lors des prochains débats au sein du réseau Projection, notamment en ce qui concerne le financement des coûts d'investissement initiaux (achat de camions et de charrettes, construction de site de transfert, construction de décharge et de centre de traitement et de valorisation, etc.).

2) DEUXIEME PARTIE : Questions de la salle

- Demande de précision sur les "**marchés export**" (sur le schéma du Power point « **une vision pluri-filière du service** ») : Ils se limitent en fait souvent à certains métaux et aux plastiques qui sont collectés, compactés et exportés au niveau régional voire vers d'autres continents (ex: du Niger vers le Nigeria puis vers la Chine).
- Question sur les « produits recyclés comme marchandise simple » : « qu'est-ce que ça veut dire ? ». Retour sur la notion de déchet : Doit-on considérer les déchets comme des **marchandises** ou doit-on insister sur la propreté comme un **service** ? Quand le déchet est récupéré par le secteur informel ou le privé, quelle redistribution à la collectivité ? La municipalité doit-elle aider les recycleurs (car ils rendent un service de gestion des déchets) ou les taxer (car ils achètent et revendent des déchets qui sont des marchandises) ? Où se situe la frontière entre la filière marchande et le service ? Où commence et où finit le déchet : en Inde, les ménages sont payés pour leur déchets qui sont alors considérés comme une matière première par les récupérateurs.
- La **loi Oudin-Santini** (2005) permet aux collectivités locales de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe de leurs services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération internationale. Cette loi a fait progresser la coopération décentralisée dans ces domaines mais elle n'est pas applicable aux actions dans celui de la gestion des déchets solides (GDS) alors qu'il existe un amendement pour permettre cela dans le domaine de l'énergie. L'idée d'entreprendre des actions pour demander une extension de la loi à la GDS semble partagée.
- Les **déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)** ont peu été mentionnés durant la conférence électronique. Les commentaires insistent sur le fait que l'on en trouve peu en Afrique (au Ghana et Burkina Faso, ces déchets représentent moins de 10%). On constate par contre l'importation de produits d'occasion qui ont un cycle de vie très court en Afrique. Les filières formelles de traitement sont rares. Les mesures de mise à contribution des fabricants de biens électriques et électroniques au retraitement (comme en Europe) ne sont généralement pas appliquées (de telles mesures sont en discussion au niveau parlementaire en Inde et au Brésil). Les déchets industriels peuvent être également toxiques, c'est un des enjeux principaux de leur traitement. En France, pour ce genre d'objets/déchets, le producteur est souvent responsable de la destruction de l'objet, ce qui produit une démultiplication des filières. Mais le tonnage de déchets industriels dépend du tissu industriel. En France par exemple, les déchets ménagers correspondent à moins de 10% du tonnage global, alors qu'à Nouakchott ils sont de

l'ordre de 80%. Les déchets industriels ne représentent donc pas la majorité des déchets à traiter.

- Quels sont les éléments essentiels principaux pour améliorer la gestion des déchets ? Alicia insiste sur la nécessité de structurer les informels, notamment les collecteurs car c'est rarement le cas. Elle relève la difficulté à définir des critères pour sélectionner les acteurs à appuyer (alors que cela existe dans le secteur de l'eau).
- Il existe des exemples 'vertueux' de gestion des déchets, via des projets d'insertion professionnelle (récupération, valorisation, revente à bas prix à des associations).

3) TROISIEME PARTIE : Intervention de M. Rabilou, Chef du Service Assainissement et Voirie de la Commune de Maradi (Niger).

NB : M. Rabilou est accompagné du Président de la Communauté Urbaine de Maradi.

M. Rabilou a une expérience de 25 ans dans le domaine de la propreté à Maradi. Il explique que la situation s'est très nettement dégradée sur cette période. La ville a doublé sa superficie (de 25 à 48 ha) et le passage à la démocratie aurait transformé le rapport des citoyens à la salubrité. Les taxes de salubrité ne sont plus payées et la surveillance des dépôts sauvages n'est plus opérationnelle.

Dans les années 1980, un projet de la coopération allemande avait permis un **équipement** convenable de la ville (120 containers et 3 lève-container).

Un basculement se produit au début des années 1990 quand la **conjoncture économique** entraîne des difficultés de paiement des salaires des fonctionnaires de la collecte et des frais de fonctionnement du service. Les containers se retrouvent enfouis sous les déchets.

Avec la **décentralisation**, les communes se voient transférer la compétence de la gestion des déchets mais pas les ressources suffisantes. La Commune de Maradi perçoit un fond de réserve de 200M FCFA (300 000€) par an qui est essentiellement alloué à la propreté de la ville. Ce fonds est utilisé pour faire un « point zéro » (évacuation ponctuelle des déchets de la ville). Malgré cela, il n'y a plus aujourd'hui de décharge et les déchets (fermentescibles à 70%) sont épandus dans les champs à la périphérie de la ville, brûlés ou enfouis (déchets plastiques, métaux, etc).

L'AFD est intervenue en **2008-2009** (conjointement à l'UNICEF) pour appuyer la gestion des ordures ménagères. Des poubelles ont été distribuées aux habitants, des charrettes à traction asines subventionnées et des actions de sensibilisation menées. Le projet a concerné trois zones de la ville (4 quartiers) et une organisation de la filière qui sépare la précollecte, le transfert, le transport et la mise en décharge. Des groupements de jeunes et

de femmes ont pris en charge la **précollecte**. Les ménages doivent s'acquitter d'un abonnement de 1000 FCFA (1,5€) par mois pour l'enlèvement des déchets. Cet argent est payé directement aux groupements pour payer leurs charges. Le recouvrement de cette redevance fonctionne plus ou moins bien selon les opérateurs (très bien dans la commune 1, moins bien dans la commune 2 et mal dans la commune 3).

Les sites de transfert (ou quais de transit entre les charrettes et les containers à ordures) fonctionnent de manière satisfaisante. Par contre, des difficultés sont rencontrées au niveau du transport, assuré par les communes qui sont sous-équipées (deux camions datant de 1988). La Communauté Urbaine cherche à acquérir de nouveaux camions.

Le Service Propreté de la ville planifie toutefois d'étendre progressivement les zones de collecte (un nouveau quartier en 2010) et recherche des partenaires européens pour financer les investissements en matériel. En ce qui concerne la **construction d'une décharge contrôlée**, le Ministère de l'Environnement a donné son accord à un projet de la Communauté urbaine mais pour l'instant, seule la clôture est financée. Les investissements nécessaires sont colossaux ce qui rend l'aménagement correct de la décharge difficile.

4) QUATRIEME PARTIE : Discussion avec la salle

- Comment faire si la **redevance** est insuffisante ? Peut-on l'augmenter ? Peut-on se baser sur le niveau d'habitat des ménages ? Comment faire pour financer les frais de fonctionnement en cas de don de matériel par un partenaire étranger ? REPONSE : Il faut avant tout miser sur la sensibilisation. Il faut aussi que l'abonné soit satisfait du service pour qu'il accepte de payer. Les paiements actuels par les usagers permettent de financer la précollecte et une partie de l'évacuation par camion.
- Pourquoi le choix d'une **redevance unique** ? REPONSE : Le montant a été proposé par les comités de quartiers (constitués d'habitants) et voté par les conseils municipaux. Les comités de quartiers ont préféré une redevance unique pour tous les habitants (pauvres ou riches) plutôt que le système de péréquation tarifaire initialement proposé par l'équipe du projet.
- Financement de l'**Agence Française de Développement** : Le projet a débuté en février 2008 avec un budget de 180.000€ pour 15 mois. Le délai très court pour entreprendre des actions ne correspond pas au temps nécessaire pour faire changer les habitudes des citoyens. La ville doit trouver des bailleurs sur le moyen-terme car il faut au moins une décennie pour obtenir des résultats significatifs.
- Quels sont les problèmes liés à l'augmentation de **la taille de la ville** ? REPONSE : Dans les années 1980, il y avait une meilleure perception des taxes et une production de déchets moins importante. La taxe de voirie s'élevait à 1500 FCFA par habitant

majeur. De plus, l'Etat ne rétrocède que 20% du produit des taxes locales aux communes. M. Rabilou insiste sur le fait qu'il est difficile politiquement pour les élus de contraindre les habitants à s'acquitter des taxes (car cela les rend impopulaire, en vue des élections) et qu'il faut un sentiment de "service rendu" pour que les habitants payent. Le succès de la gestion des déchets est lié aux mentalités.

- Maradi est la deuxième ville du Niger avec une population d'env. 200 000 hab. Récemment, le gouvernement a privatisé la gestion des déchets dans la capitale, Niamey. L'Etat a confié ce service à une entreprise camerounaise et a réglé les coûts correspondant à la première année de service. Toutefois, on parle d'un coût d'un milliard de FCFA par an, ce qui pose un problème de durabilité, la ville n'étant probablement pas en mesure de dégager cette somme qui équivaut à la quasi totalité de son budget annuel.

5) CONCLUSION

Suite à ces échanges, qui nous ont permis de faire un premier état des lieux global de la gestion urbaine des déchets dans les pays en développement, nous pouvons identifier certaines pistes de réflexion à approfondir au sein du réseau Projection, voire des pistes d'actions concrètes qui pourraient faire l'objet d'un travail spécifique au sein du réseau :

- Quels débouchés, pour quels déchets ? Présentation des différentes solutions de traitement et analyse (technique, économique, organisationnel) des différentes filières déchets selon leur nature.
- Evacuer les déchets hors de la ville, et après ? Capitalisation des différentes techniques innovantes et à bas coût en matière de récupération/traitement des déchets.
- Financer l'ensemble du service de gestion des déchets, comment faire ? Identification des différentes solutions de financement de la filière déchet (Tax, Transfer, Tariff), comme cela a été fait pour les services d'eau potable (cf. présentation de M. Maurice Bernard en avril 2009 pour Projection).
- Recyclons la loi Oudin-Santini : à quand le 1% déchet ! Formulation d'un argumentaire pour la mise en place d'un principe de financement des projets de coopération décentralisée dans le domaine des déchets, sur la base des « budgets déchets » des collectivités françaises.